



Pour le ministre Geffray : l'école est une garderie nationale

La vague de chaleur qui traverse le pays rend les conditions d'exercice et d'apprentissage difficilement soutenables, voire impossibles, dans de très nombreuses écoles.

Les températures constatées dans les classes dépassent les 30 °C et atteignent des niveaux difficilement supportables, ce qui affaiblit les organismes et empêche concrètement toute véritable activité scolaire.

Le ministère rappelle qu'il n'existe pas de réglementation établissant une température maximale au-delà de laquelle l'activité scolaire devrait être interrompue.

Cette absence de seuil réglementaire ne saurait constituer un permis d'exposition des personnels et des élèves, ni une dispense de protection face à des conditions insupportables. Les personnels devraient-ils attendre qu'un chiffre officiel soit fixé pour constater qu'une classe à plus de 30 °C, souvent bien davantage, ne permet plus d'enseigner, d'apprendre ni de garantir la sécurité de tous ?

Rappelons que l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) indique qu'« au-delà de 30 °C pour une activité sédentaire et de 28 °C pour un travail physique, la chaleur peut constituer un risque pour la santé des salariés ».

Le ministère ne protège ni les personnels ni les élèves : il se protège lui-même

Pourtant, le ministre Geffray et son gouvernement, comme ceux qui les ont précédés, ne prennent aucune mesure réelle de protection, alors que le Code du travail fait obligation à l'employeur de prendre « les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs » (art. L. 4121-1).

Ces faits ne sont pas ignorés par le ministre Geffray. Celui-ci refuse néanmoins de prendre les décisions qui s'imposent. Il renvoie les personnels à des consignes de bon sens et les décisions de fermeture d'écoles aux communes et aux préfets, plutôt que de garantir des conditions d'enseignement sécurisées.

Pour le ministre, les recommandations de bon sens, comme s'hydrater régulièrement, occuper une pièce fraîche ou s'abriter à l'ombre d'un arbre, tiennent donc lieu de mesures de protection. Inadmissible !

Les personnels n'ont pas attendu la sagacité ministérielle pour savoir qu'il faut boire, éviter de s'exposer au soleil ou chercher un lieu plus frais lorsque la chaleur devient insupportable. Quant aux « espaces de fraîcheur refuges » évoqués par le ministère, encore faudrait-il qu'ils existent. Et quand, d'aventure, un tel lieu existe, est-il en mesure d'accueillir une école entière ? Pour y maintenir les enseignements ou simplement pour y garder les élèves ?

Pour le ministre, ce que chacun fait spontanément pour préserver sa santé et celle des élèves devient une mesure de protection de l'employeur parce que ces gestes sont formulés dans un guide ministériel.

Une mesure de protection suppose que l'employeur agisse concrètement sur les conditions réelles d'exposition au risque. Or ce guide n'a aucune utilité réelle pour protéger les agents : il ne fait que rappeler aux personnels ce qu'ils savent déjà. Sous couvert de « bons gestes », le ministère ne protège pas les agents : il se protège lui-même et cherche à s'exempter de ses responsabilités !

Un plan ministériel...urgence d'attendre

Le plan ministériel de gestion des vagues de chaleur du 27 mai 2026 pousse l'hypocrisie et le ridicule encore plus loin. Après avoir réduit la protection des personnels à une série de recommandations élémentaires, le ministère prétend traiter la question par des diagnostics, des recensements, des cartographies et des listes d'écoles dites « vulnérables ».

Les écoles devraient-elles donc attendre d'être inscrites sur une liste bureaucratique pour qu'une réponse soit enfin apportée à une réalité que les personnels constatent pourtant quotidiennement ? Chacun sait déjà ce qu'il en est des températures accablantes qui empêchent l'enseignement et les apprentissages. La parole des personnels devrait suffire. Elle doit être entendue !

Le recensement des écoles dites « vulnérables » ne protège aujourd'hui ni les agents ni les élèves. Il ne fait qu'inscrire l'urgence du terrain dans un calendrier administratif où les réponses concrètes sont systématiquement renvoyées aux calendes grecques : diagnostics, arbitrages, financements, puis éventuels travaux.

Ajoutons que la nature même des mesures qui seraient réellement prises n'est jamais clairement précisée. Ce plan ne répond donc en rien à la vague de chaleur actuelle. Il habille l'inaction ministérielle d'une procédure administrative et organise un report bureaucratique des protections nécessaires ici et maintenant.

Pendant que l'administration classe, recense et hiérarchise les situations, les personnels et les élèves continuent de suffoquer dans des salles de classe devenues de véritables étuves.

L'absence d'anticipation du gouvernement n'est plus à démontrer. Personne n'a oublié la succession des 49 protocoles sanitaires durant la crise du Covid. De la même manière, et alors qu'est annoncé un passage de notre département en vigilance rouge, il ne sera pas possible de rendre vivables, dans l'urgence, des écoles qui subissent aujourd'hui les effets de cette vague de chaleur. Les réponses structurelles auraient dû être engagées depuis longtemps : elles ne peuvent plus être différées.

Le ministre est en charge : il doit prendre ses responsabilités !

Le gouvernement, ses relais académiques et préfectoraux doivent donc en tirer les conclusions qui s'imposent : les écoles doivent fermer le temps de cet épisode.

Ne pas s'y résoudre reviendrait à considérer que l'incapacité à faire classe s'efface devant la nécessité de garder les élèves à l'école. Nous refusons que l'école soit prise pour une garderie nationale.

Le SNUDI-FO 77 appelle les enseignants à remplir systématiquement des fiches RSST et, lorsque la situation présente un danger grave et imminent, à inscrire un signalement dans le registre prévu à cet effet.

Le SNUDI-FO 77 invite également les collègues soumis à ces conditions inacceptables à déposer leur déclaration préalable d'intention de grève, afin de pouvoir se mettre en grève si aucune mesure concrète n'est prise pour assurer leur protection et celle des élèves.

Melun, le 20 juin 2026